

25 - Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial - Convention d'objectifs et de moyens 2011-2015 - Avenant n° 2

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle, la Ville de Besançon, lors du Conseil Municipal du 9 décembre 2010, s'est engagée à apporter son soutien financier annuel à l'Etablissement Public Citadelle-Patrimoine mondial.

Ce soutien financier est constitué :

- d'une subvention de fonctionnement de base qui garantit à l'Etablissement Public les moyens de fonctionner a minima dans les mêmes conditions qu'au titre du dernier exercice (rappel BP 2011 : 3 159 040 €)

- d'une éventuelle subvention complémentaire de fonctionnement définie notamment en fonction des réalisations de l'Etablissement Public et de ses perspectives de développement (rappel BP 2011 : 120 000 € non versée en 2011)

- une subvention d'équipement annuelle (rappel BP 2011 : 103 700 €)

- d'une éventuelle subvention complémentaire d'équipement (rappel BP 2011 : 150 000 € non versée en 2011).

Pour 2012, il est proposé de reconduire le montant des subventions de base, soit 3 159 040 € en fonctionnement (montant prélevé sur l'imputation 65.322.657364.11001.54000 et 103 700 € en investissement (montant prélevé sur imputation 204.322.2041641.11001.54000).

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- valider le montant des subventions proposées pour l'année 2012 soit 3 159 040 € en fonctionnement et 103 700 € en investissement

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens.

«M. LE MAIRE : Le montant de la subvention 2012 versée à l'Etablissement Public Citadelle - Patrimoine mondial doit être validé par le Conseil Municipal et faire l'objet d'un avenant.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Simplement je voulais profiter de ce rapport pour vous interroger sur le bilan qui devait nous être présenté sur le schéma touristique.

M. LE MAIRE : On n'a pas dit ce soir qu'on présentait un bilan du schéma touristique. C'est passé en Conseil Municipal Madame. On vous passera le bilan mais le schéma touristique est passé même trop rapidement à mon sens. Le bilan ? Vous l'aurez, en tout cas ce que je peux vous dire pour la Citadelle c'est que ça a été malgré le temps une bonne année mais on vous donnera les chiffres Madame.

Par rapport à cela, est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté à l'unanimité».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, Mme FELLMANN, M. DAHOUI, M. LIME, M. GOVIGNAUX, Mme TISSIER, Mme M. JEANNIN et M. GONON n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.